

# Communiqué de presse

Trappes, le 1<sup>er</sup> juin 2010

## Capitaine Train, la start-up qui révolutionne la vente de billets de train sur Internet.

Avec son site épuré, rapide et intuitif, Capitaine Train poursuit un objectif simple : faire gagner du temps à ses clients. Ces derniers peuvent préparer leur voyage et acheter leurs billets en un temps record. Les tarifs de Capitaine Train sont identiques à ceux pratiqués par la SNCF : il n'y a pas d'abonnement ni de frais d'agence à payer. Ce site pourrait donc connaître un certain succès... si la SNCF n'en bloquait pas le lancement.

Voilà 10 ans que la SNCF empêche toute concurrence sur la vente en ligne de billets de train au seul profit de sa filiale Voyages-sncf.com. Condamnée en février 2009 à 5 millions d'euros d'amende pour six abus de position dominante par l'Autorité de la Concurrence [1], la SNCF s'était alors engagée à ce que les autres agences de voyages soient traitées à égalité avec son propre site marchand. Plus d'un an après, ces engagements ne sont pas respectés. La SNCF bloque ainsi l'ouverture de Capitaine Train depuis plusieurs mois.

Aujourd'hui, Capitaine Train sort de l'ombre et propose un aperçu de son service sur <http://www.capitainetrain.com>. En attirant l'attention sur leur travail, ses fondateurs espèrent débloquer la situation pour lancer leur service le plus rapidement possible.

Le public peut dès à présent demander une invitation sur [capitainetrain.com](http://www.capitainetrain.com). Dès que la SNCF respectera ses engagements, les clients de Capitaine Train pourront profiter de la simplicité et de toutes les innovations de cette start-up internet française.

Capitaine Train, anciennement Élégantes Solutions, est titulaire d'une Licence d'Agence de Voyages ainsi que d'un Agrément SNCF pour la vente de produits ferroviaires.

**Contact presse :** [presse@capitainetrain.com](mailto:presse@capitainetrain.com)

**Site web :** <http://www.capitainetrain.com>

**Télécharger ce communiqué de presse :**

[http://www.capitainetrain.com/media/capitaine\\_train\\_01\\_06\\_2010.pdf](http://www.capitainetrain.com/media/capitaine_train_01_06_2010.pdf)

[1] <http://www.autoritedelaconcurrence.fr/pdf/avis/09d06.pdf>